



En 2017, l'Apur a réalisé une base de données et une représentation cartographique des éléments du « grand paysage » de la métropole, comprenant les lieux à partir desquels ils sont perceptibles et reconnaissables.

## 2 138

Éléments  
du grand paysage  
recensés

L'Apur a produit deux études consécutives relatives à la compréhension du grand paysage de la métropole sous le titre « La fabrique du paysage métropolitain », entre 2011 et 2014.

Alors que le fait métropolitain s'affirme dans toutes ses dimensions sociales urbaines et politiques, le paysage urbain se construit par hasard au fil des projets. Le « grand paysage » de l'agglomération n'est pas seulement celui de ses frontières administratives, mais aussi celui d'un territoire plus vaste délimité par des collines, des buttes, des vallées des plateaux qui en constituent les limites

naturelles et des horizons lointains d'où l'on perçoit, au-dessus du velum du centre historique, des édifices ou des ensembles bâtis comme autant de points de repère du territoire.

Ces études ont défini des éléments-outils pour la lecture, l'analyse, la construction et la gestion du « grand paysage ».

En 2017, l'Apur a réalisé une base de données qui fait l'inventaire des repères (soit tous les points et ensembles bâtis dont la hauteur contraste avec le tissu environnant ou est supérieure à 37 mètres) ainsi que des belvédères à partir

desquels les repères sont perceptibles et reconnaissables.

Ces données informatiques et cartographiques doivent permettre par une mise en relation avec les documents de planification et d'études urbaines (PLU, SCOT) de mesurer l'évolution du territoire francilien. En fonction de l'emplacement et des formes d'aménagement

retenus, les futurs projets pourront aussi bien renforcer ou altérer les grandes caractéristiques du paysage.

La base de données englobe les territoires des quatre départements : Paris (75), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), plus les communes d'Argenteuil (95), d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge, de Paray-

Vieille-Poste, de Savigny-sur-Orge et de Viry-Châtillon (91).

La démarche comporte deux parties. La première vise à identifier les lieux qui offrent des points de vue dégagés sur le « grand paysage » de la métropole, la seconde répond à la question « Que voit-on ? » et procède à l'inventaire des repères bâtis.

## Pas de « grand paysage » sans belvédère pour le regarder : les lieux des vues lointaines

Les lieux qui offrent des points de vue sur des vastes espaces métropolitains sont précieux et méritent d'être signalés. À partir de ces sites, le grand paysage est perçu et devient reconnaissable par ses habitants : buttes et plateaux forment des belvédères. Ils participent fortement à la constitution de l'image mentale de la ville. Ce sont les seuls lieux où, détachée de la vision abstraite du plan, la ville est perçue dans sa « globalité ». Les points de vue mettent en correspondance des lieux très éloignés les uns des autres, les font entrer dans le même paysage et contribuent à renforcer l'unité d'un territoire. Dans la métropole dense ou dans les forêts, les vues lointaines sont rares et existent dans des configurations spécifiques.

Les belvédères sur la carte ci-contre suivent les formes des coteaux et des plateaux qui structurent le paysage de la métropole : du nord vers l'est, ce sont la colline de Montmartre ❶, les plateaux de Belleville-Romainville ❷, d'Avron ❸, de Chelles ❹, de Brie ❺, d'Orly ❻, les collines de Meudon ❼, du Mont-Valérien ❽ et de Corneilles ❾. La base de données, comme les études qui la précèdent, recense les différents belvédères.

### Les belvédères naturels

Ils sont situés sur les points saillants de la topographie existante comme :

- les points hauts des rues en pente depuis lesquelles soudain le paysage s'ouvre ;
- les coteaux situés sur les flancs de collines ;
- les lignes de crêtes et les cols ;

- les collines, buttes et plateaux dominants des plaines.

### Les belvédères artificiels

Plus rares, ce sont des espaces publics aménagés sur des sites en pente naturelle comme :

- les escaliers qui suivent les rues en pente (ceux de Montmartre ou de Belleville) ;
- les terrasses des parcs ou d'équipements publics aménagés qui offrent des panoramas visuels tels que l'esplanade du Trocadéro, la terrasse du parc de Belleville ou encore l'Observatoire de Meudon ; les parvis des églises comme celui de la Basilique du Sacré-Cœur ;
- les couvertures paysagères des infrastructures en viaduc tels les couvertures de l'autoroute A3 à Montreuil ou la A86 à Kremlin-Bicêtre.

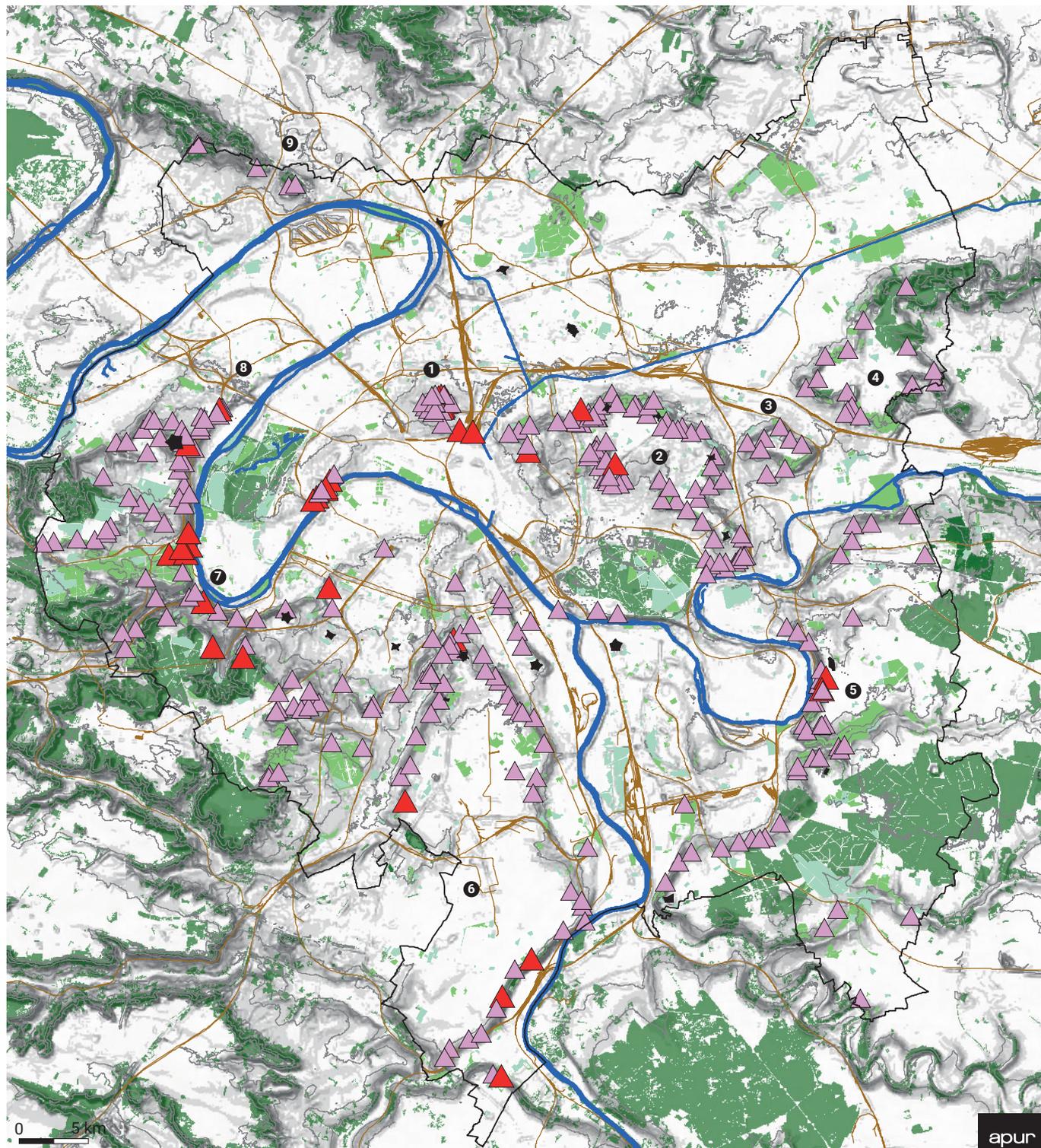


**Belvédère naturel** – Vue depuis la rue Paul de Knock à Romainville vers les grands ensembles de Bobigny



**Belvédère artificiel** – Vue depuis la terrasse de l'Observatoire de Meudon vers Paris

## LES BELVÈDÈRES



- ▲ Belvédères artificiels
- ▲ Belvédères naturels
- ★ Forts
- Voies ferrées
- Forêts
- Parcs
- Terrains de sport

Sources : Apur, Photo proche infrarouge - MNE - MNT 2015 - (c) Aérodata

### Les forts en situation de belvédères

Ces 19 bâtiments militaires devaient assurer la défense et l'observation. Ils restent isolés de la ville et pour l'instant sont difficilement accessibles au public. Nombre d'entre eux sont situés en position dominante sur les rebords des coteaux ce qui leur donne la fonction de belvédères. Ils constituent des ensembles verts repérables destinés à jouer un rôle majeur dans le grand paysage métropolitain.

# L'inventaire des repères bâtis et signaux

Les repères bâtis sont les éléments qui apparaissent au-dessus de la ligne d'horizon : tours ou ensemble de tours, cheminées, rochers, beffrois, châteaux d'eau... Ils sont autant de jalons qui dessinent le paysage. Ces points vus depuis les belvédères permettent d'identifier les lieux, de les nommer et de se les approprier.

Afin de déterminer ce qui est un repère, nous nous sommes basés sur l'importance du contraste en hauteur avec les tissus environnants. La base de données propose un inventaire des repères existants, classant ceux-ci en plusieurs types.

## Groupements d'immeubles comportant un ou plusieurs bâtiments de plus de 37 m

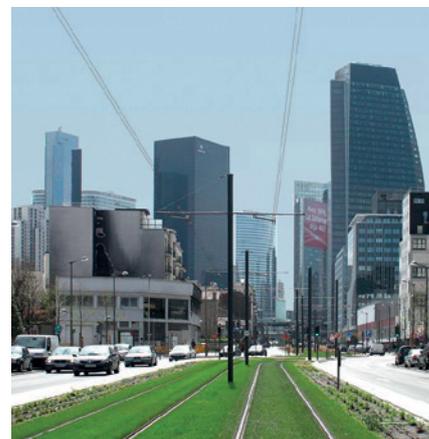
L'horizon de la métropole est ponctué par des accumulations d'immeubles de hauteur supérieure à 37 mètres (12 étages). Entre 37 et 53 mètres ce sont des immeubles hauts et au-delà de 53 mètres (18 étages), les bâtiments sont assimilables à des tours.

La représentation de la carte ci-contre ne signale que les bâtiments de hau-

teur égale ou supérieure à 37 mètres (essentiellement des ensembles des années 60-70, sur le territoire de la métropole parisienne). Ces ensembles marquent le paysage par leur masse et leur hauteur.

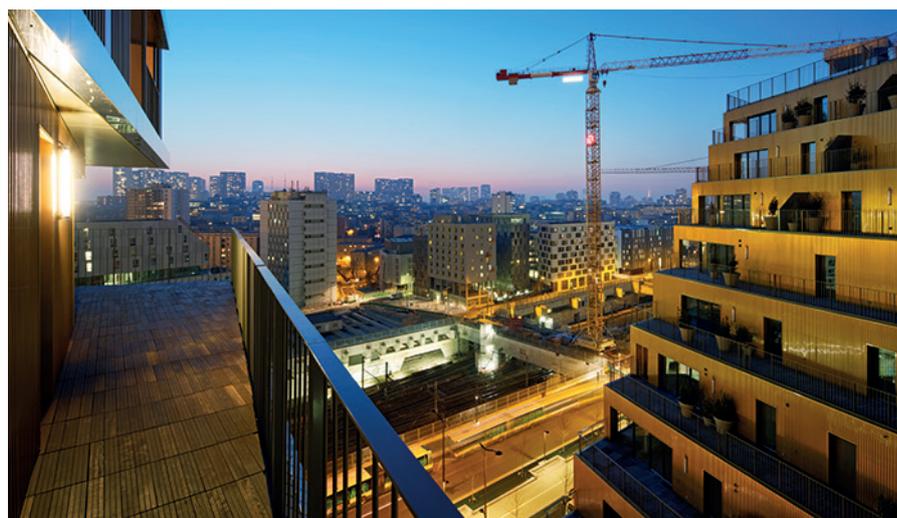
## Ensembles de tours

La Défense, la Gare de Lyon, le Front de Seine (Beaugrenelle) et les Olympiades dessinent la silhouette du Grand Paris.



Vue depuis le boulevard de la Mission Marchand à Courbevoie vers les tours de La Défense

© Apur - David Boureau



Vue depuis le bâtiment « Home » de la ZAC Masséna vers l'ensemble des tours du 13<sup>e</sup>

© Takuji Shimmura



Vue vers la Tour Pleyel à Saint-Denis

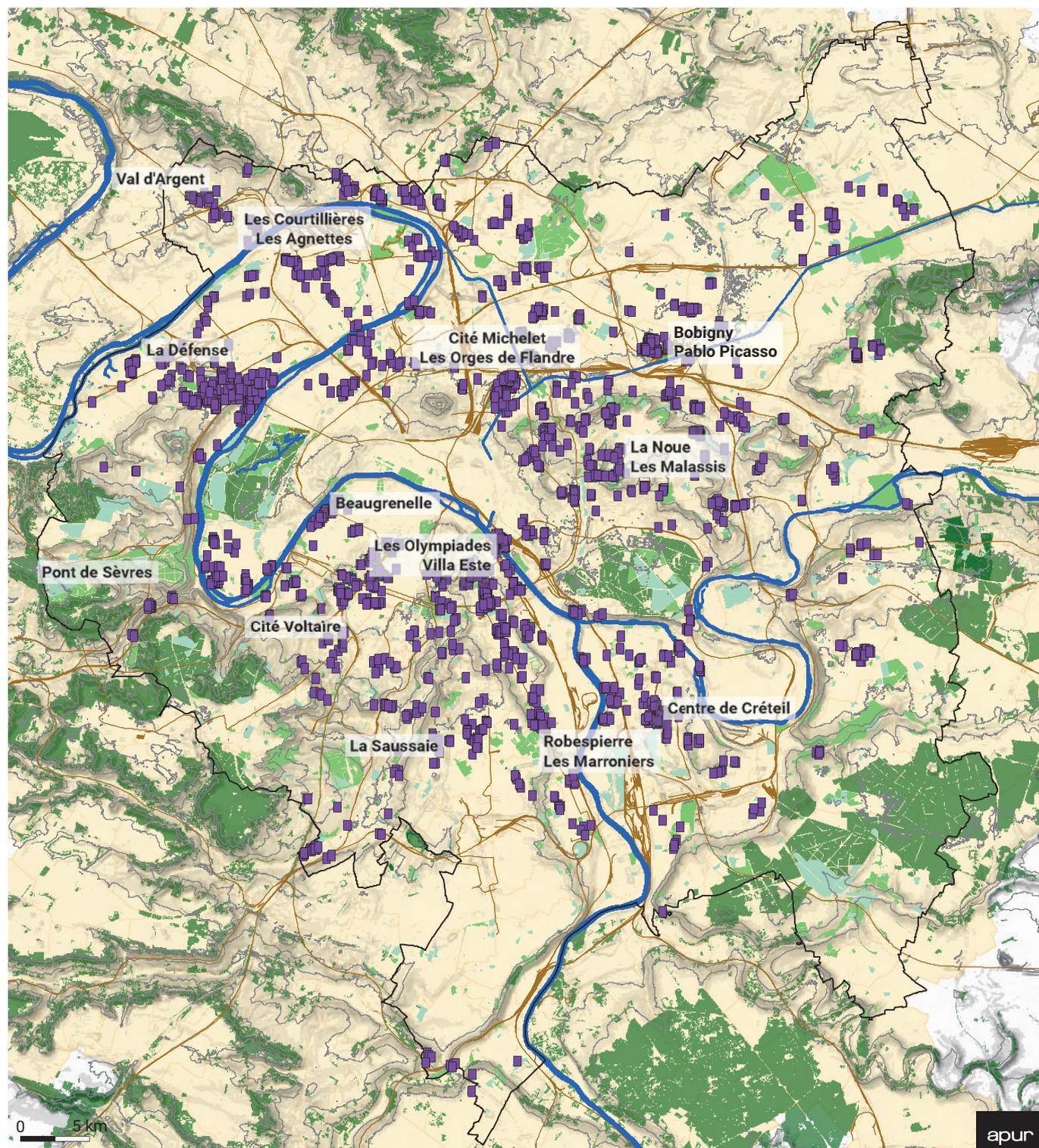
© SGP - G. Rollando



Vue depuis l'avenue de Wagram vers la tour du Tribunal de Grande Instance (17<sup>e</sup>)

© Apur

## GROUPEMENTS D'IMMEUBLES COMPORTANT UN OU PLUSIEURS BÂTIMENTS DE PLUS DE 37 M DE HAUT



- Bâtiments de + 37 m
- Forêts
- Terrains de sport
- Voies ferrées
- Parcs
- Unité urbaine

Sources : Apur, Photo proche infrarouge - MNE - MNT 2015 - (c) Aérodata

## Repères isolés

Cette catégorie englobe des éléments dont la hauteur contraste avec le tissu environnant : clochers, flèches, beffrois d'églises, cheminées industrielles, châteaux d'eau, tours de télévision, rochers, coupes, dômes, tours, lanternes et tours d'horloge, [...]. Selon leur hauteur et la nature du tissu environnant, ces repères sont classés en :

- **repères locaux de hauteur inférieure à 37 mètres** : ces repères locaux se fondent dans les masses quand ils sont observés depuis les belvédères mais sont visibles depuis le niveau de la rue. On les découvre dans les secteurs pavillonnaires (moins de 3 étages), les centre-bourgs anciens, les zones industrielles et d'entreposage ou encore les secteurs de bâti dense (de 5 à 6 étages) ;
- **repères locaux de hauteur supérieure à 37 mètres** : ces ouvrages jalonnent le paysage et sont visibles de loin. Un nombre important d'immeubles fait partie de cette catégorie : tours à usage résidentiel ou de bureau datant des années 60-70.

## Repères métropolitains

Il s'agit d'un nombre limité de marqueurs du paysage. Ce sont les monuments iconiques de la métropole, immédiatement identifiables et visibles

depuis de nombreux points de vue : par exemple la Tour Eiffel, la Tour Montparnasse, la Tour hertzienne de Ro-mainville, la tour Pleyel à Saint-Denis, la Cathédrale Notre-Dame de Paris, les coupes du Panthéon et des Invalides.

## Le mode de constitution des données

La base de données a été conçue initialement à partir des renseignements déjà présents dans le SIG de l'Apur, notamment à partir des courbes de niveaux, des coteaux, des pentes des rues, des équipements, des hauteurs du bâti et des infrastructures.

Pour les belvédères, les forts et les repères bas (inférieurs à 37m), les documents cités ci-dessus ont permis de d'identifier dans un premier temps des lieux potentiels. Un travail spécifique d'interprétation a été ensuite effectué pour les intégrer à la base de données : ces lieux ont été parcourus, soit sur le terrain, soit virtuellement à l'aide d'images en 3D (Google Earth Pro) afin d'intégrer dans la base de façon précise les points de vue les plus pertinents.

Enfin, pour désigner les noms et les adresses des ensembles et des résidences de plus de 37 mètres de hauteur, les données du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) du mi-

nistère de la Cohésion et des Territoires et celles de sites internet (EMPORIS, WIKIPEDIA, Cités-du -75,92,93,94....) ont été utilisées comme source.

## Une base de données «vivante» non exhaustive

La base de données du Grand Paysage constitue un des nouveaux outils pour une construction collective du Grand Paris.

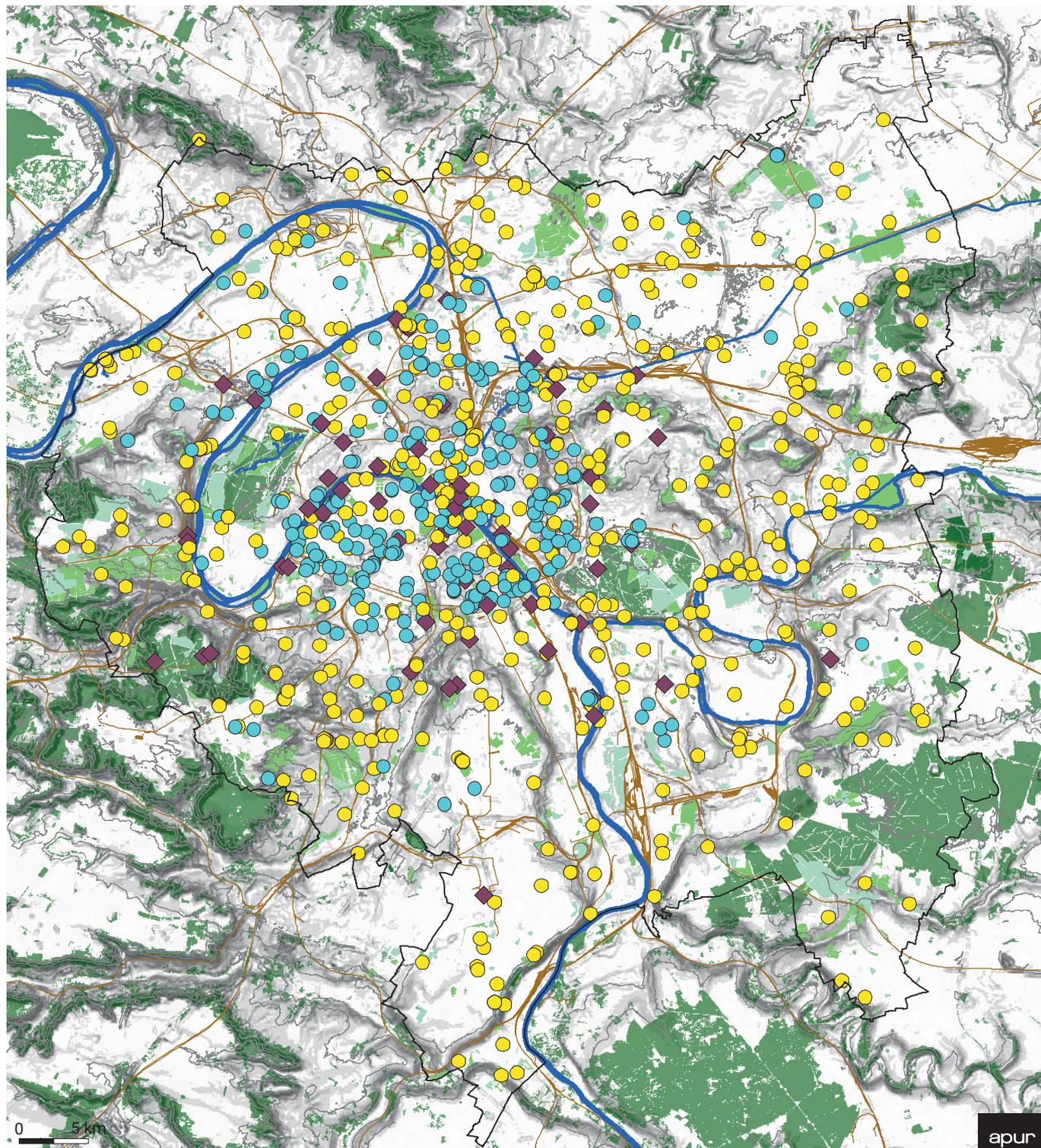
Cette base de données pourrait être complétée par des relevés d'informations (à pied, en voiture ou en train...) à l'occasion d'études plus spécifiques concernant des secteurs de la métropole et également avec des éléments issus de l'étude sur « les espaces dégagés qui permettent des vues panoramiques ». Ces espaces offrent en effet une vision lointaine sans pour autant être en situation de surplomb. Ils s'articulent principalement autour des vallées de la Seine et de la Marne, des réseaux d'infrastructures ferroviaires et autoroutières, des voies plantés, des esplanades, des stades et des cimetières. Les Ouvrages d'Art (ponts, passerelles...) qui enjambent certains de ces lieux, peuvent également jouer le rôle de belvédères artificiels.

Enfin, une réflexion commune autour des cônes de vues à l'échelle métropolitaine devrait pourvoir s'engager.



Repère métropolitain – Vue depuis l'esplanade du Trocadéro-Palais de Chaillot (belvédère artificiel)

## LES REPÈRES LOCAUX



- |                           |                                   |          |                     |
|---------------------------|-----------------------------------|----------|---------------------|
| ● Repères locaux (- 37 m) | ◆ Repères métropolitains (+ 37 m) | ■ Forêts | ■ Terrains de sport |
| ● Repères locaux (+ 37 m) | — Voies ferrées                   | ■ Parcs  |                     |

Sources : Apur, Photo proche infrarouge - MNE - MNT 2015 - (c) Aérodata

## Exemple : le « grand paysage » du secteur Belleville/Romainville

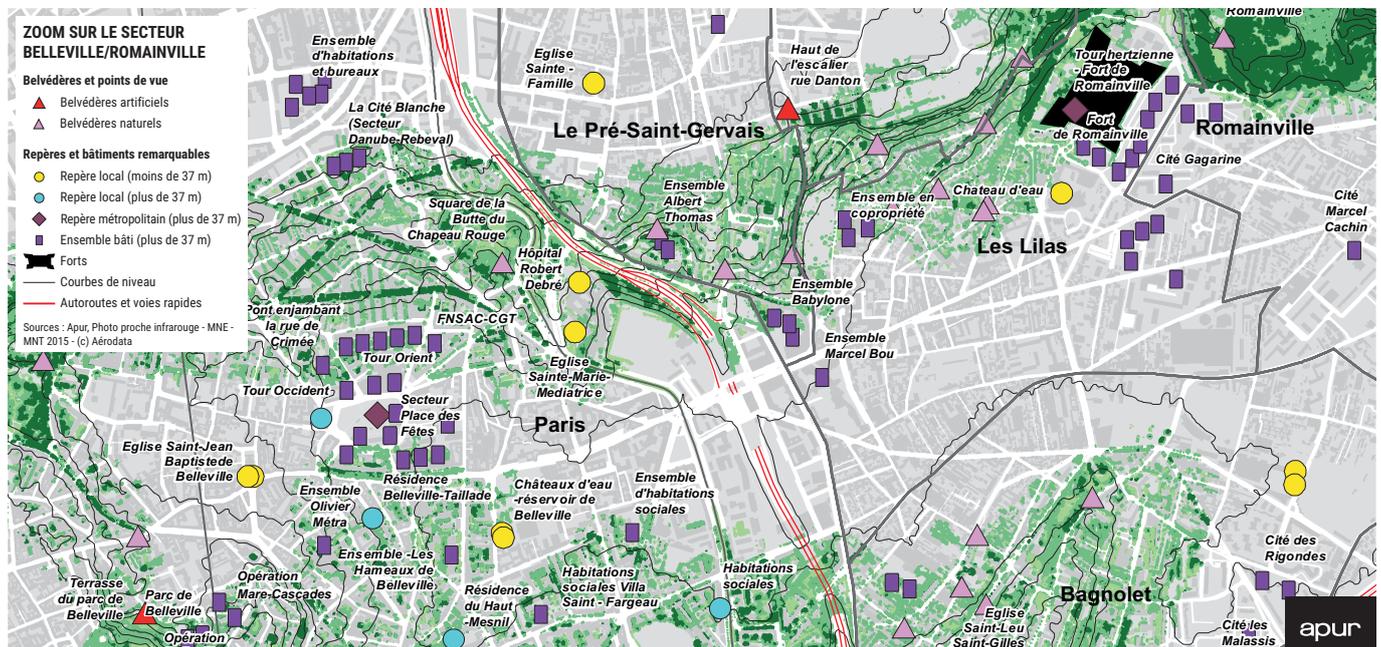
- **Des belvédères situés sur les collines des parcs** qui révèlent des panoramas structurés par des repères et des bâtiments remarquables : ceux de la Butte du Chapeau-Rouge, des Buttes-Chaumont, des rues en pente de Belleville, du Pré-Saint-Gervais, des Lilas et du Fort de Romainville ainsi que ceux des escaliers et des terrasses construits sur des pentes existantes.
- **Des ensembles bâtis** : ceux de la Place des Fêtes, de Danube-Rebeval, de la résidence « Babylone »

(Les Lilas), des cités « Gagarine » et « Marcel Cachin » (Romainville), « Rigondes et Les Malassis » (Bagnolet) et ceux des tours « Mercuriales » (Porte de Bagnolet).

- **Des repères métropolitains** : ceux de la tour hertzienne du Fort de Romainville et de la tour « Essor » (Pantin).
- **Des repères locaux de hauteur supérieure à 37 mètres** : ceux des résidences des années 60-70 telles que « Le Haut-Mesnil » et « Belleville-Taillade », ceux des tours « Belvédère » et « Aquarius » (19<sup>e</sup>) et celui

du clocher de l'église « Notre-Dame-de-la-Croix » (20<sup>e</sup>).

- **Des repères locaux de hauteur inférieure à 37 mètres** : ceux des châteaux d'eau du réservoir de Belleville et des Lilas, celui de l'hôpital Robert Debré, ceux des clochers des églises « Sainte-Marie-Médiatrice », « Saint-Jean-Baptiste de Belleville » (19<sup>e</sup>), « Sainte-Famille » (Le Pré-Saint-Gervais) et « Saint-Leu-Saint-Gilles » (Bagnolet) ainsi que ceux des bâtiments de la Cité de la Musique et de la Philharmonie de Paris.



## Pour en savoir plus

Plateforme Open Data Apur :

<http://opendata.apur.org/datasets?q=paysage>

Étude « La fabrique du paysage métropolitain », Apur, juin 2012 :

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/fabrique-paysage-metropolitain-0>

Étude « La fabrique du paysage métropolitain 2 – Au cœur de l'agglomération parisienne, quels outils pour une gestion commune du grand paysage ? », Apur, juin 2014 :

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/fabrique-paysage-metropolitain-2-coeur-agglomeration-parisienne-outils-une-gestion>

Directrice de la publication :

**Dominique ALBA**

Note réalisée par : **Vénéta AVRAMOVA**

Sous la direction de : **Patricia PELLOUX et Emmanuel FAURE**

Cartographie et traitement statistique :

**Alain BEAUREGARD et Marie-Thérèse BESSE**

Photos et illustrations :

**Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

[www.apur.org](http://www.apur.org)

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

